



# Prévisions budgétaires 2023-2024

Réunion ordinaire du Conseil

20 juin 2023



# Plan de la présentation

- ❑ Faits saillants
- ❑ Cycle financier
- ❑ Effectifs
- ❑ Revenus
- ❑ Dépenses
- ❑ Immobilisations
- ❑ Budget équilibré
- ❑ Recommandation



## Faits saillants

- ❑ Le budget de 320 M\$ répond aux exigences d'un budget équilibré et représente une hausse de 10,7 M\$ (3,3 %) comparativement à 2022-2023.
- ❑ Le budget est calculé selon un effectif de 17 890 élèves, une croissance de 550 élèves (3,2 %) comparativement à 2022-2023.
- ❑ La plupart des élèves ayant fait le choix de revenir à leur école en présentiel, le Programme d'apprentissage virtuel des écoles (PAVÉ) ne sera plus offert pour 2023-2024.
- ❑ Tous les autres programmes éducatifs du CEPEO sont maintenus.



## Faits saillants

- ❑ Le budget des salaires inclut les hausses salariales selon les conventions collectives en vigueur. Une réserve de 1,25 % pour 2022-2023 et 2023-2024 pour l'AEFO est incluse sous la ligne de provision pour éventualité afin de s'arrimer avec l'hypothèse sur la hausse des points de repère suite aux négociations provinciales qui sont en cours. Une réserve de 1 \$ par heure pour les travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation pour 2022-2023 et 2023-2024 est également incluse sous la ligne de provision pour éventualité.
- ❑ Le nouveau cadre de financement pour le transport est mis en place. L'allocation inclut un montant de 723 k\$ pour la transition. Le montant de transition est offert pendant 4 années et sera mis à jour chaque année pour tenir compte des changements d'effectifs.



## Faits saillants

- ❑ Le financement ponctuel de 2,8 M\$ afin d'appuyer la récupération de l'apprentissage en période post-pandémique prend fin suite à la reprise des activités dans les conseils scolaires.
- ❑ Une allocation de 227 k\$ est incluse pour la sécurité et la propreté dans les écoles.
- ❑ La méthode de financement pour l'allocation pour les études des Premières Nations, des Métis et des Inuits est en cours de révision pour permettre aux conseils scolaires d'offrir des cours. Une provision de 809 k\$ est incluse dans le financement entre temps
- ❑ Une augmentation systémique de 50,67 postes.



# Cycle financier

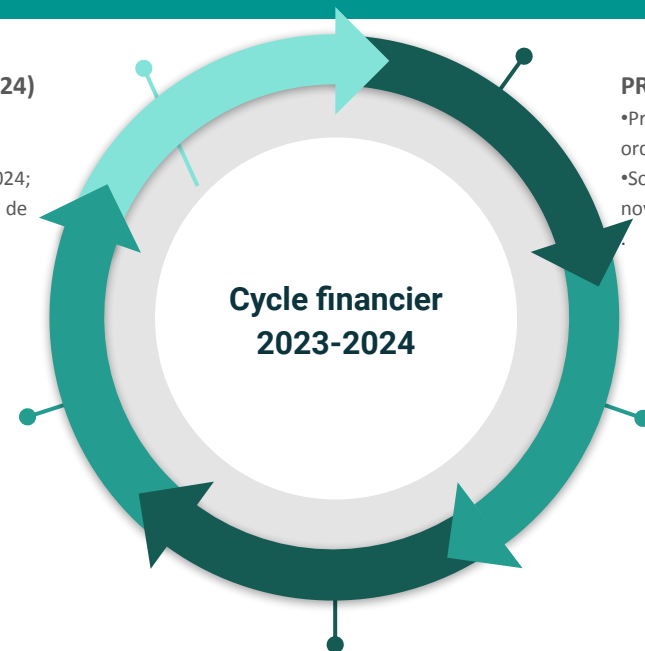


## ÉTATS FINANCIERS (septembre à novembre 2024)

- Analyse et préparation des états financiers;
- Audit des états financiers par les vérificateurs externes;
- Soumission des états financiers à l'EDU le 15 novembre 2024;
- Présentation des états financiers au comité de vérification de novembre 2024.

## RAPPORTS PÉRIODIQUES (février à juin 2024)

- Présentation de la situation financière en date du 31 janvier à la réunion ordinaire du Conseil de février 2024;
- Présentation de la situation financière en date du 30 avril à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2024.



## PRÉVISION DES EFFECTIFS (novembre 2022)

- Présentation de la projection des effectifs à la réunion ordinaire du Conseil de novembre 2022;
- Soumission de la projection des effectifs à l'EDU en novembre 2022.

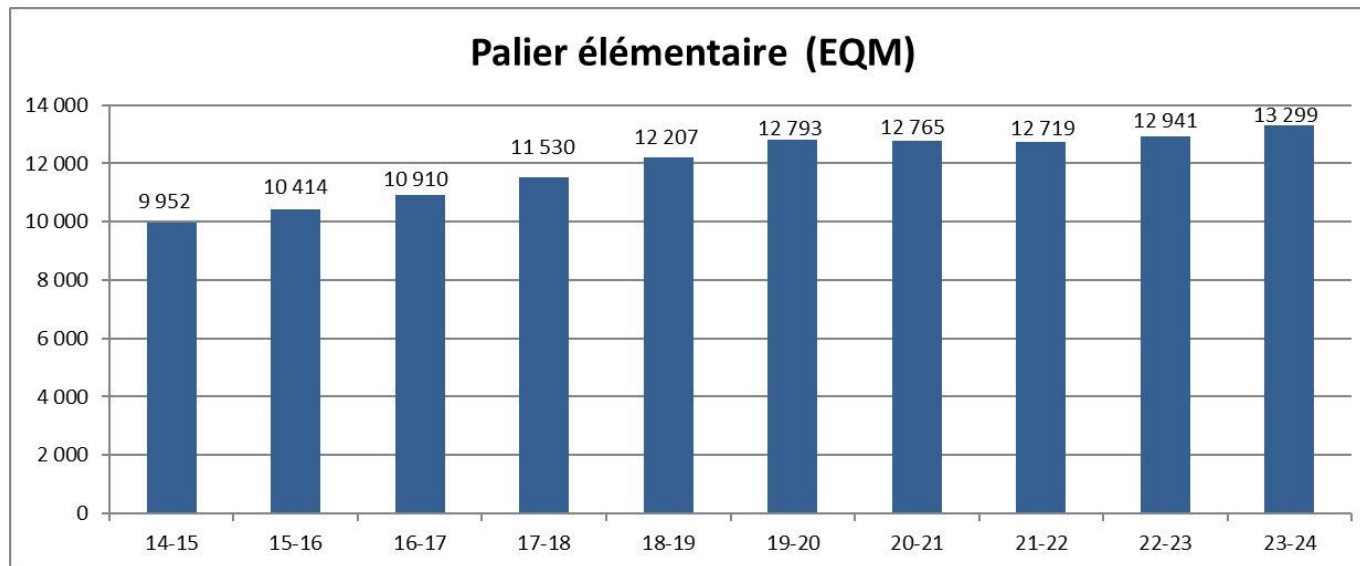
## PRÉPARATION DU BUDGET (janvier à juin 2023)

- Prévision des besoins en dotation;
- Analyse des années précédentes, consultation des intervenants et entrée du budget dans le système d'information sur le financement de l'éducation;
- Présentation du budget préliminaire à la réunion extraordinaire du Conseil de juin 2023;
- Présentation et approbation du budget à la réunion ordinaire du Conseil de juin 2023;
- Soumission du budget à l'EDU le 30 juin 2023.

## PRÉVISIONS RÉVISÉES (novembre et décembre 2023)

- Analyse des effectifs au 31 octobre 2023;
- Ajustements au budget pour refléter les effectifs révisés;
- Soumission à l'EDU le 15 décembre 2023;
- Présentation à la réunion ordinaire du Conseil de janvier 2024

# Effectif



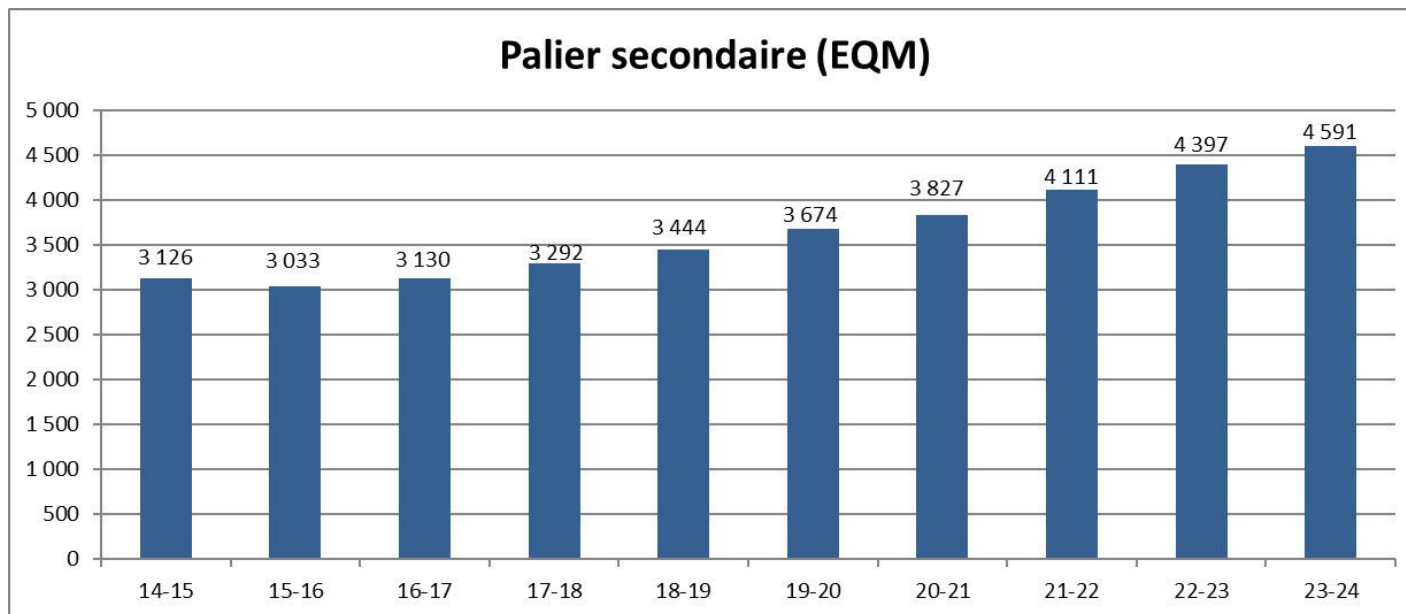
**bienveillance**

**pluralisme**

**innovation**

**excellence**

# Effectif



bienveillance

pluralisme

innovation

excellence



# Revenus

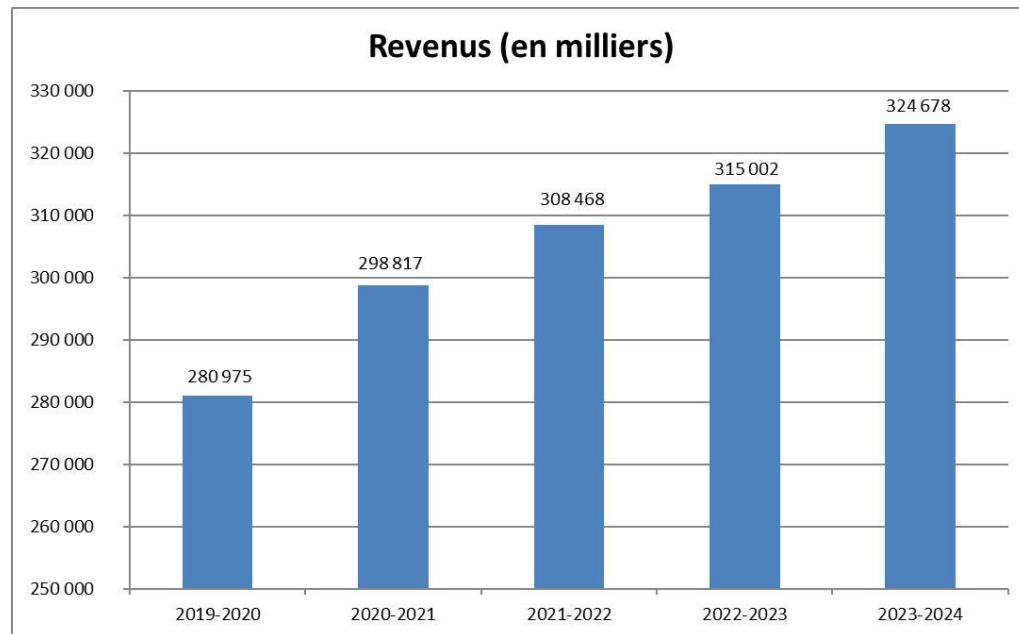


Les revenus totaux prévus pour 2023-2024 sont de 324 677 506 \$.

Croissance des revenus de 15,6 % depuis 2019-2020 en comparaison à une croissance d'effectifs moyenne de 8,6 %.

## EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES REVENUS

- ❑ Hausse des effectifs;
- ❑ Hausse des points de repère par l'EDU pour aider les conseils à gérer la hausse des coûts et harmoniser les conventions collectives;
- ❑ Revenus supplémentaires pour COVID-19 entre 2020-2021 et 2022-2023.



# Revenus



	Écart entre 22-23 et 23-24 (ajusté)	Écart relié au EQM et point repère	Écart dû à la modification de financement
Subvention de base pour les élèves	4 657 002	4 705 438	(48 436)
Subvention de base pour l'école	676 531	676 531	
Élèves ayant des besoins particuliers	2 235 007	2 235 007	
Enseignement des langues	1 295 574	1 295 574	
Écoles appuyées	(108 013)	(108 013)	
Conseils ruraux et éloignés	208 853	208 853	
Éducation en milieu rural et dans le Nord	16 614	16 614	
Programmes d'appui à l'apprentissage	401 037	173 485	227 612
Éducation permanente et autres programmes	189 578	189 578	
Qualifications et expérience des enseignants	1 873 902	1 873 902	
PIPNE	(7 658)	(7 658)	
Qualifications et expérience des EPEs	24 636	24 636	
Transport des élèves	640 194	530 344	109 850
Administration et gestion	587 080	587 080	
Fonctionnement des écoles	804 931	1 311 853	(506 862)
Utilisation communautaire des écoles	170	170	
Éducation des autochtones	818 754	9 971	808 783
Santé mentale et le bien-être	77 723	77 723	
Fonds de soutien aux élèves	23 701	23 701	
Subvention pour les RMP	7 717	7 717	
Récupération de l'apprentissage suite à la COVID-19	(2 782 077)	-	(2 782 077)
<b>Total Subvention de fonctionnement</b>	<b>11 641 436</b>	<b>13 832 566</b>	<b>(2 191 130)</b>
Transfert du/au revenus reportés	(801 165)	(801 165)	
Transfert du/au revenu Locaux temporaires	93 908	93 908	
Transfert aux apports en capital reportés (ACR)	1 010 441	1 010 441	
<b>Total Subvention de fonctionnement ajusté</b>	<b>11 944 620</b>	<b>14 135 750</b>	<b>(2 191 130)</b>
Remboursement de la dette (Intérêts)	(414 493)	(414 493)	
Amortissement (ACR)	(841 928)	(841 928)	
Réfections	(60)	(60)	
Autres recettes	(531 034)	(531 034)	
Fonds générés par les écoles	209 180	209 180	
Revenus comptabilisés pour les terrains	(630 476)	(630 476)	
<b>Total des revenus</b>	<b>9 675 749</b>	<b>11 866 879</b>	<b>(2 191 130)</b>

Il y a une hausse de 9 675 749 \$ dans les revenus comparativement à l'année précédente.

## EXPLICATION DE L'ÉCART DES REVENUS

- ❑ Hausse de **13 829 683 \$** en lien avec la hausse des effectifs et les points de repère salariaux et opérationnels de la subvention de fonctionnement;
- ❑ Baisse de **2 188 247 \$** reliée aux modifications à la formule de financement pour la subvention de base;
- ❑ Baisse de **421 296 \$** pour les fonds générés par les écoles et les terrains;
- ❑ Baisse de **591 094 \$** en lien avec les FPP;
- ❑ Baisse de **953 297 \$** liée aux transferts de fonds au bilan (revenus reportés, intérêts, ACR et réfections).

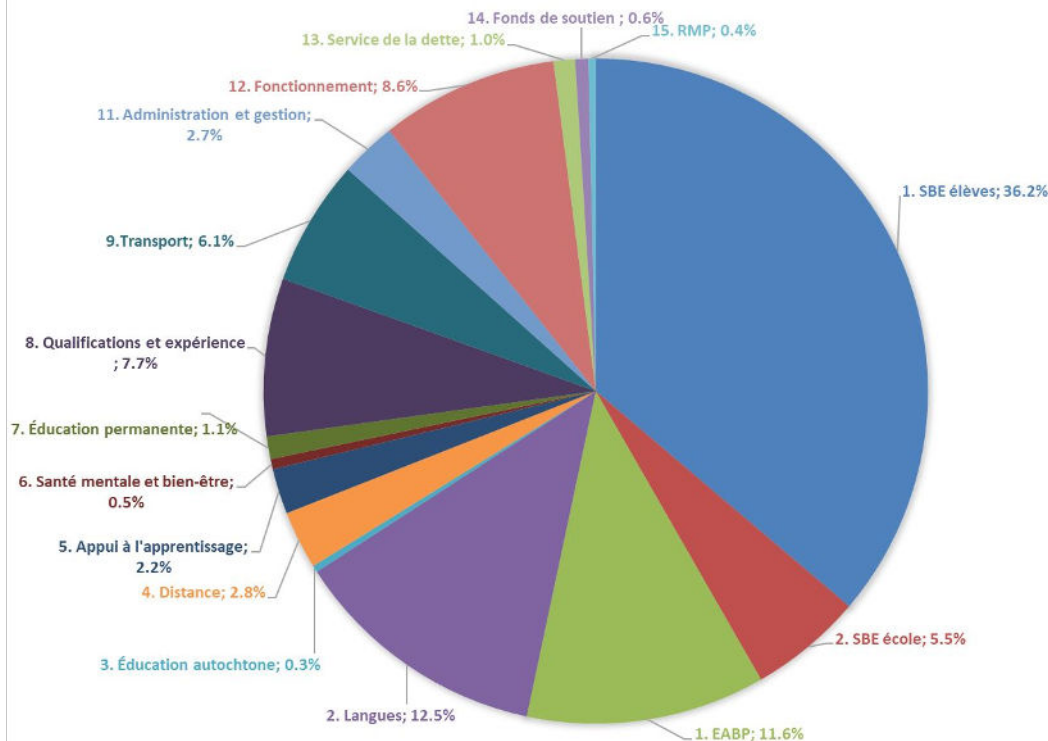
# Revenus



- ❑ Les subventions de base pour les élèves (SBE) comprennent deux composantes principales, qui comptent chacune pour environ la moitié du financement :
  - ❑ **2 subventions de base** couvrent les coûts de base communs à tous les élèves et à toutes les écoles, et correspondent à l'effectif multiplié par le coût par élève ainsi qu'aux coûts liés à l'administration de l'école.
  - ❑ **15 subventions à des fins particulières** couvrent les besoins particuliers des élèves, des écoles et des conseils scolaires. Elles font en sorte que les SBE respectent les exigences d'équité et de justice en tenant compte de facteurs comme le profil démographique des conseils, la situation géographique de chaque école, le taux d'utilisation de certains programmes et les besoins spéciaux en équipement de certains élèves.



# Revenus



Les SBE représentent environ 92% des revenus totaux du conseil scolaire.

## AUTRES SOURCES DE REVENUS :

- ❑ FPP et autre financement gouvernemental; 8,8 M\$
- ❑ Centres éducatifs; 462 K\$
- ❑ Locations; 1,1 M\$
- ❑ Droits de scolarité et frais de programmes; 429 K\$
- ❑ Intérêts; 673 K\$
- ❑ Revenus divers; 701 K\$
- ❑ Fonds générés par les écoles; 4,8 M\$
- ❑ Terrains; 9 M\$

# Revenus



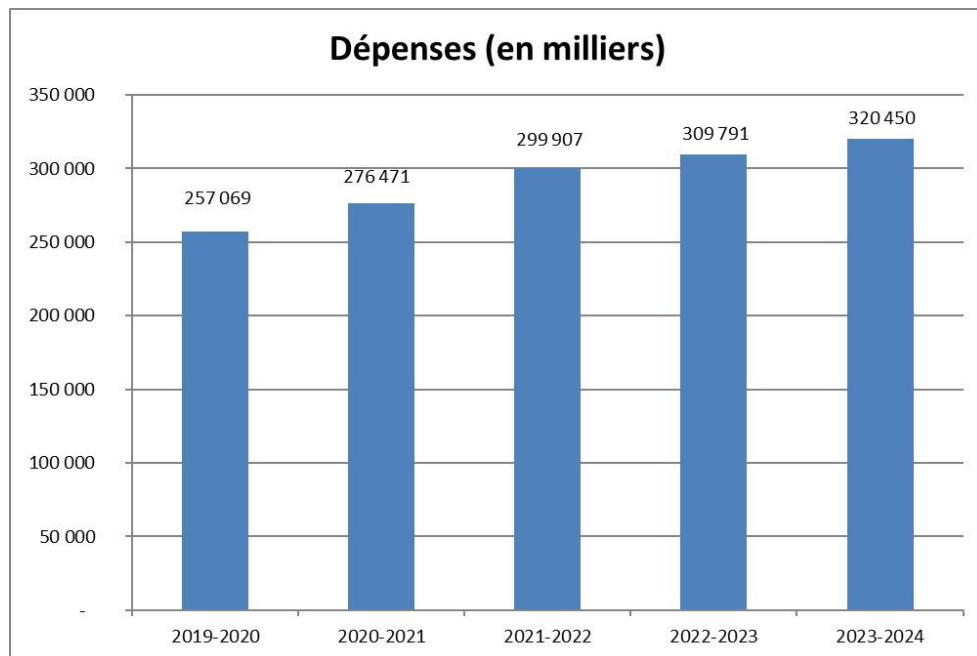
- ❑ La **subvention de base pour les élèves** fournit à chaque conseil la même allocation par élève. Les allocations pour 2023-2024 sont les suivants :
  - ❑ Cycle préparatoire (maternelle et jardin d'enfants) = 6 750 \$ par élève;
  - ❑ Cycle primaire (1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> année) = 6 097 \$ par élève;
  - ❑ Cycles moyen et intermédiaire (4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année) = 5 081 \$ par élève;
  - ❑ Allocation supplémentaire pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> = 232 \$ par élève;
  - ❑ Cycle secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année) = 5 991 \$ par élève.
  
- ❑ Cependant, en raison des subventions de base pour les élèves et des subventions à des fins particulières, le financement par élève varie d'un conseil scolaire à l'autre. Le montant moyen par élève s'élève à 14 203 \$ au niveau du CEPEO pour 2023-2024.



# Dépenses



Les dépenses totales prévues pour 2023-2024 sont de 320 449 677 \$.



Croissance des dépenses de 24,7 % depuis 2019-2020 en comparaison à une croissance des revenus de 15,6 %.

## EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES DÉPENSES

- ❑ Ajout de 106 postes (5 %) depuis 2019-2020 en raison de la croissance des effectifs;
- ❑ Hausse des coûts opérationnels en lien avec la croissance des infrastructures, la hausse du coût de la vie et les conventions collectives;
- ❑ Économies de dépenses en raison de la COVID-19 en 2019-2020 et 2020-2021.

# Dépenses

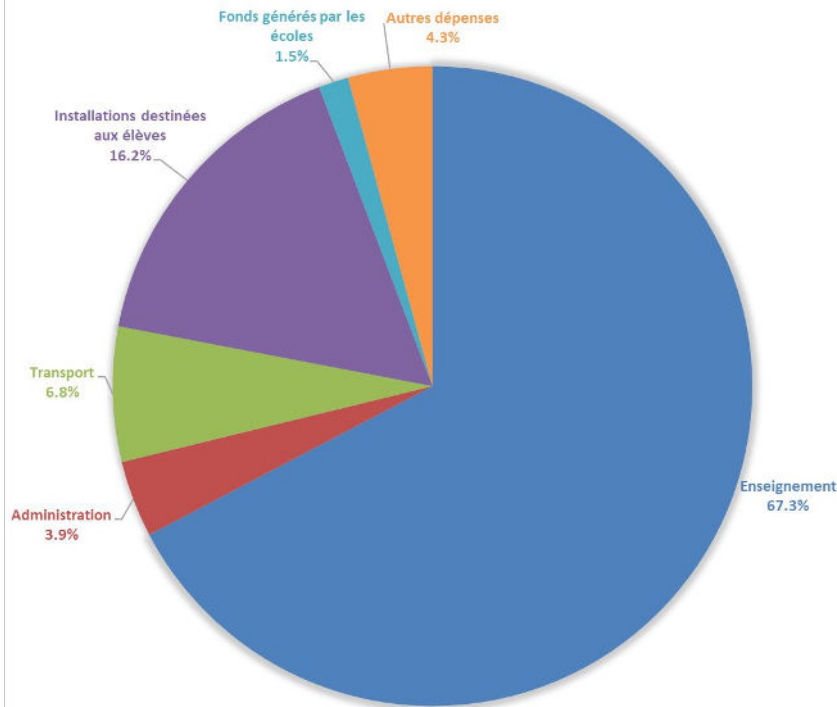


## INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES :

- Les services publics;
- Le Service des immobilisations, incluant l'entretien des écoles et la conciergerie;
- Les travaux de réfections;
- Le coût d'amortissement pour le parc immobilier du Conseil.

## L'ADMINISTRATION :

- Les membres du Conseil;
- L'exécutif;
- Le Service des finances et approvisionnement;
- Le Service de la planification
- Le Service des ressources humaines et paie;
- La gestion de la technologie.
- Le Service des communications, du développement et de l'engagement communautaires



## AUTRES DÉPENSES :

- FPP et autre financement gouvernemental;
- Centres éducatifs.

## DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT :

- Titulaires de classe;
- Personnel aide-enseignant;
- Personnel éducateur - petite enfance;
- Suppléance;
- Personnel de soutien aux élèves p.ex. travail social, psychologie, orthophonie, etc.;
- Directions, directions adjointes, secrétaires et bibliotechnicien(ne)s;
- Manuels, fournitures et ordinateurs en appui à l'enseignement.

# Dépenses



	Écart entre 22-23 et 23-24	Écart en lien avec COVID	Écart lié aux revenus	Écart aux affectations internes	Écart dû à la croissance et les hausse salariales
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Titulaires de classe	3 738 555	(475 856)			4 214 411
Personnel suppléant	(506 117)	(1 383 886)			877 769
Personnel aide-enseignant	899 871				899 871
Personnel éducateur - petite enfance	514 097				514 097
Manuels/fournitures	(966 949)		(570 090)	(771 570)	374 711
Ordinateurs	(42 353)		23 417		(65 770)
Soutien professionnel, paraprofessionnel et technique	(700 234)	(130 738)	(238 732)	(134 500)	(196 264)
Bibliothèque et orientation	307 401				307 401
Perfectionnement du personnel	206 246		87 499	(13 291)	132 038
Responsables d'unité administrative	132				132
Directions et directions adjointes	(887 145)	(278 471)		(28 000)	(580 674)
Administration de l'école	401 010	(169 331)		(114 378)	684 719
Coord. et cons. pédagogiques	273 382				273 382
Administration du Conseil	617 098			(135 412)	752 510
Fonctionnement et entretien des écoles	2 442 310				2 442 310
Éducation permanente	(127 206)				(127 206)
Transport des élèves	3 129 168				3 129 168
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 299 266</b>	<b>(2 438 282)</b>	<b>(697 906)</b>	<b>(1 197 151)</b>	<b>13 632 604</b>
Réfection des écoles	(60)		(60)		-
Autres installations destinées aux élèves	(357 832)		(702 802)		344 970
<b>Total des installations destinées aux élèves</b>	<b>(357 892)</b>	<b>-</b>	<b>(702 862)</b>	<b>-</b>	<b>344 970</b>
Amortissement (ACR et dépenses)	(757 844)		(757 844)		-
Autres dépenses non liées au fonctionnement	(612 806)	-	(554 043)		(58 763)
Provision pour éventualités	2 610 034				2 610 034
<b>Total des dépenses de l'exercice aux fins de conformité</b>	<b>10 180 758</b>	<b>(2 438 282)</b>	<b>(2 712 654)</b>	<b>(1 197 151)</b>	<b>16 528 845</b>
Fonds générés par les écoles	209 180		209 180		-
Projets d'immobilisations engagés	29 184		29 184		-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	239 130		239 130		-
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 658 252</b>	<b>(2 438 282)</b>	<b>(2 235 160)</b>	<b>(1 197 151)</b>	<b>16 528 845</b>

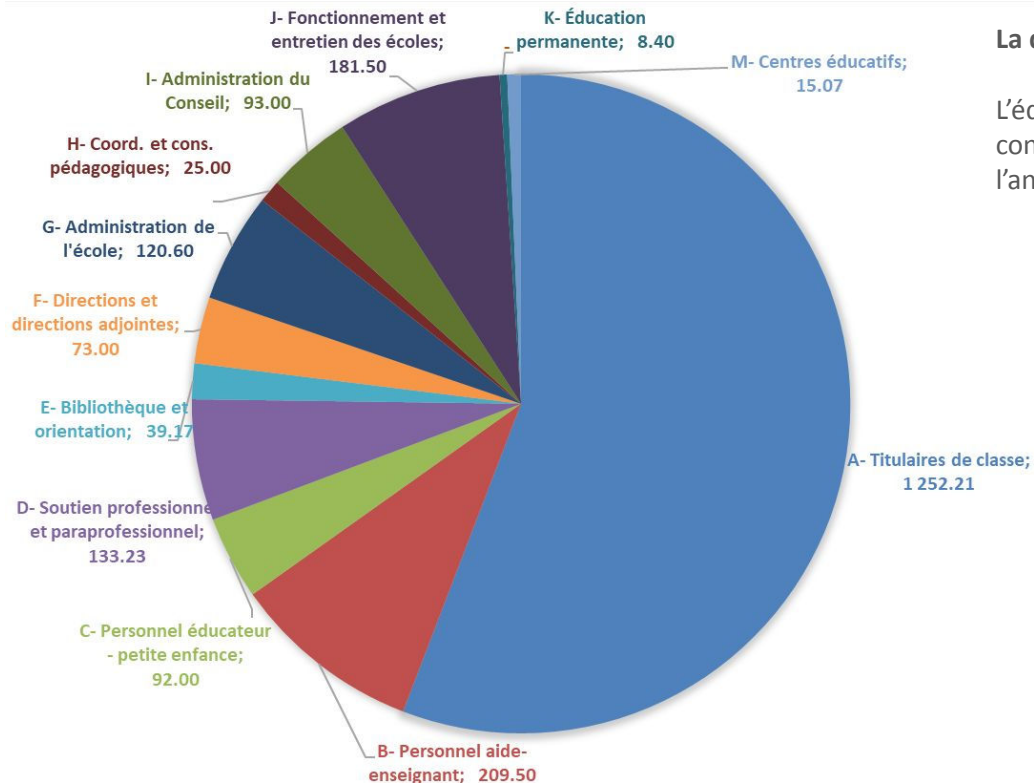
Il y a une hausse de 10 658 252 \$ dans les dépenses comparativement à l'année précédente.

## EXPLICATIONS DE L'ÉCART DES DÉPENSES

- ❑ Hausse de 16 528 845 \$ pour soutenir la croissance du conseil et des salaires;
- ❑ Baisse de 1 197 151 \$ liée à l'utilisation des affectations internes pour appuyer la croissance du conseil et la réalisation du plan stratégique 2026.
- ❑ Baisse de 2 235 160 \$ liée directement à l'ajustement des revenus;
- ❑ Baisse de 2 438 282 \$ des dépenses COVID.



# Dotation en personnel



La dotation en personnel représente 70% du budget.

L'équivalent de **2 243** postes réguliers est inclus dans le budget. Le conseil emploie plus de **3 500** employés occasionnels au cours de l'année comme suppléants, à terme ou comme aide occasionnels.

## CHANGEMENTS DE POSTES DÛ À LA CROISSANCE ET LES MODIFICATIONS AU FINANCEMENT :

- Personnel enseignant; 24,22
- Personnel aide-enseignant; 22
- Personnel éducateur-petite enfance; 2
- Directions et directions adjointes; -6
- Bibliotechnicien(ne); 2
- Concierges; 2,75
- Centres éducatifs; -1,3
- PAVÉ; -4
- Soutien administratif; 9

# Dépenses en immobilisations

- ❑ Les dépenses en immobilisations sont financées par :
  - ❑ **Les subventions pour les besoins des élèves (SBE)** : Le conseil utilise les SBE pour faire l'achat d'équipement technologique et d'entretien, de mobilier et des travaux de réfection.
  - ❑ **Les redevances d'aménagement scolaires (RAS)** : Les régions d'Ottawa, de Prescott-Russell et de Kingston financent l'achat de terrains pour le conseil par l'entremise de RAS.
  - ❑ **Les programmes de financement des immobilisations** : L'EDU offre des programmes de financement pour les projets d'immobilisations importants tels que :
    - ❑ Le programme d'immobilisations prioritaires (nouvelles écoles ou agrandissements et rénovations majeures);
    - ❑ L'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) (besoins en réfection);
    - ❑ L'allocation pour l'immobilisation pour garde d'enfants (incluant un financement du gouvernement fédéral).
  - ❑ **Résilience à la Covid-19 (VIRCV)** : Le gouvernement fédéral fournit un financement conjoint avec l'EDU visant à améliorer les infrastructures en lien avec la COVID-19.



# Dépenses en immobilisations

## PROJETS DE CONSTRUCTION

6 projets de construction ou de  
rénovation en cours

33 274 910 \$

## ACHATS DE TERRAINS

3 achats de terrains

15 600 000 \$

## AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Amélioration des écoles et VIRCV

9 332 271 \$

## SUBVENTION DE BASE

Travaux de réfection et achat d'  
équipement et de mobilier

5 575 109 \$

Le budget en immobilisations pour 2023-2024 est de 63 782 290 \$.



# Budget équilibré



- ❑ Les conseils scolaires sont tenus d'établir des budgets équilibrés. Selon l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, lors de la préparation et de l'adoption des prévisions pour l'exercice, les conseils scolaires doivent veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les revenus.
- ❑ La *Loi sur l'éducation* prévoit des dispositions qui autorisent un déficit d'exercice représentant jusqu'à 1 % des recettes de fonctionnement du conseil scolaire, à condition que ce déficit n'excède pas l'excédent accumulé par le conseil scolaire lors de l'exercice précédent.
- ❑ Les conseils scolaires peuvent demander une exemption au Ministère pour se soustraire aux exigences ci-dessus. Si leur demande est approuvée et fait partie d'un plan de redressement financier, ils pourront accumuler un déficit d'exercice supérieur au montant déterminé ci-dessus.
- ❑ À compter de 2019-2020, l'article 231 de la *Loi sur l'éducation* a été modifié pour inclure une nouvelle exigence. Les conseils scolaires qui présentent un déficit d'exercice devront présenter un plan d'élimination du déficit qui démontre comment ce déficit sera éliminé dans deux ans.

# Budget équilibré



	Budget révisé 2022-2023	Budget 2023-2024	Écart	
			\$	%
<b>Revenus</b>				
Subventions provinciales	287 599 894	297 576 104	9 976 210	3.5%
Autres revenus	27 401 862	27 101 402	(300 460)	-1.1%
<b>Total des revenus</b>	<b>315 001 756</b>	<b>324 677 506</b>	<b>9 675 750</b>	<b>3.1%</b>
<b>Dépenses</b>				
Enseignement	213 344 148	215 689 484	2 345 336	1.1%
Autres coûts de fonctionnement	80 173 671	86 280 179	6 106 508	7.6%
Autres dépenses	16 273 607	18 480 014	2 206 407	13.6%
<b>Total des dépenses</b>	<b>309 791 426</b>	<b>320 449 677</b>	<b>10 658 251</b>	<b>3.4%</b>
<b>Excédent/(déficit) annuel</b>	<b>5 210 330</b>	<b>4 227 829</b>	<b>(982 501)</b>	<b>-18.9%</b>
Fonds générés par les écoles	-	-	-	0.0%
Aug/(dim) du passif non financé	-	-	-	0.0%
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation	-	239 130	239 130	0.0%
Revenus pour les terrains	(9 600 000)	(8 969 525)	630 475	-6.6%
Amortissement des projets d'immobilisations approuvés	1 705 430	1 734 615	29 185	1.7%
Intérêts gagnés du fonds d'amortissement	10 435	10 435	-	0.0%
<b>Excédent/(déficit) aux fins de conformité</b>	<b>(2 673 805)</b>	<b>(2 757 516)</b>	<b>(83 711)</b>	<b>3.1%</b>
Amortissement des projets d'immobilisations non approuv	425 665	499 317	73 652	17.3%
Affectations internes	2 248 140	(7 871)	(2 256 011)	-100.4%
<b>Excédent/(Déficit) de fonctionnement</b>	<b>-</b>	<b>(2 266 070)</b>	<b>(2 266 070)</b>	<b>0.0%</b>

Le déficit d'exercice autorisé aux fins de conformité représentant 1 % des revenus de fonctionnement du conseil scolaire pour 2023-2024 est de **2 797 332 \$**.

Un plan d'élimination du déficit est approuvé au Conseil en raison du déficit aux fins de conformité de **2 757 516 \$** qui est prévu au budget.

**QUE soient approuvées les prévisions  
budgétaires équilibrées 2023-2024 au montant  
de 320 449 677 \$, présentées à la réunion  
ordinaire du Conseil du 20 juin 2023.**

